

La santé : une préoccupation européenne

La mondialisation des problèmes de santé (trafic d'hormones, vache folle, pneumonie atypique, grippe aviaire), le développement des produits transgéniques (OGM), le réchauffement climatique constaté ces dernières années, l'interconnexion croissante des systèmes de santé en Europe et la mobilité accrue des patients justifient largement qu'on se penche sur la santé dans l'Union Européenne.

Les droits fondamentaux du consommateur, du patient et du prestataire de soins doivent être garantis.

Ainsi :

- Le citoyen européen a droit à acheter des produits parfaitement sains. Dans ce cadre, il a droit à une information claire et précise sur l'origine du produit, ses composants et sa traçabilité depuis sa fabrication jusqu'à sa vente.
- Le citoyen européen a droit à vivre dans un environnement non pollué. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence des périodes d'inondation et de sécheresse provoquée par le réchauffement climatique, qui n'échappe plus à personne, la réduction de l'émission de gaz à effet de serre est plus que jamais primordiale.
- Il a droit à la meilleure politique possible en matière de prévention des maladies, qu'il s'agisse d'épidémies ou de fléaux comme le cancer (un Européen sur 4 décède actuellement de cette maladie).
- Le citoyen européen a droit à des soins de qualité conformes à l'état de la science et au progrès technologique sans discrimination aucune.
- Il a droit à décider lui-même des soins qui lui sont proposés sur base d'une information utile et d'un consentement aux traitements, sauf urgence.
- Il a droit au libre choix du prestataire, lui-même couplé au libre choix du lieu de traitement sur le plan national et transnational, en fonction notamment de la rapidité d'obtention des soins et de leur qualité.

Dans ce cadre, le MR propose de garantir :

- ✓ **La qualité et la traçabilité des produits de consommation, qui nécessite :**
 - Un renforcement de l'information au public, qui doit connaître avec précision la composition des aliments qu'on lui propose et qui doit pouvoir choisir en conséquence. Cela implique notamment une amélioration de l'étiquetage des produits.
 - La poursuite sans relâche de la lutte contre les trafiquants d'hormones.
- ✓ **L'intensification des initiatives pour améliorer l'environnement**
 - Ce combat doit s'inscrire dans une transversalité qui tient compte à la fois des données environnementales, mais aussi des dimensions économiques et sociales.
- ✓ **La qualité des politiques de prévention, la qualité des soins et leur accès pour tous**

L'Europe doit favoriser :

- Une utilisation optimale des ressources.

Bien que la politique de la santé est et reste de la compétence des gouvernements nationaux ou régionaux, une coopération au niveau européen est nécessaire pour améliorer la qualité et l'efficacité des services de santé, en matière de prévention comme au niveau des soins. Une meilleure utilisation des ressources est nécessaire pour ce faire. Elle nécessite une conciliation des politiques de santé nationales avec les obligations européennes est donc nécessaire.

- Pour mieux combattre le cancer, une accélération de la recherche, une multiplication des lieux de dépistage et la mise en place d'une très large information sur la prévention.
- Le développement d'un Centre européen pour le contrôle et la prévention des maladies. Ce Centre devra disposer d'une section spécialement affectée au traitement des maladies rares ou nécessitant une technologique de pointe.
- Le développement de systèmes d'information permettant aux États de partager au mieux les capacités disponibles dans l'Union Européenne.
- L'accessibilité aux soins pour tous pourrait être garantie par l'établissement d'un panier de soins assurés et financés dans tous les Etats.

✓ **La libre circulation des patients dans l'Union Européenne.**

Elle implique pour tous les patients le droit à obtenir que leur système national de santé prenne en charge les traitements reçus dans un autre État membre. Ce point de vue a été confirmé par de plusieurs arrêts récents de la Cour de justice européenne.

Dans ce cadre, l'Europe doit notamment garantir le recours aux soins transfrontaliers.

Le rôle des autorités publiques est aussi de veiller à la qualité des services et à sauvegarder une saine émulation entre les différents réseaux d'établissements.

✓ **La libre circulation des prestataires dans l'Union Européenne.**

Certains pays européens doivent faire face à d'importantes pénuries de certains prestataires de soins, alors que d'autres sont dans l'obligation d'instaurer une planification de l'offre pour certains prestataires.

La question de la mobilité des prestataires de soins doit dès lors retenir toute notre attention : d'importants flux de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de santé sont déjà observés entre les pays de l'Union.